

## Mgr Papin remet à l'honneur le sacrement de confession

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 31 mars 2015



Mgr **Jean-Louis Papin**, évêque de Nancy et de Toul, a publié un décret de promulgation d'orientations diocésaines pour la célébration du sacrement de pénitence et de réconciliation. Le voici :

"Dans notre feuille de route diocésaine de 2008, j'invitais « à *prendre des initiatives nouvelles pour faire redécouvrir le sens et la fécondité du sacrement de pénitence et de réconciliation, ainsi que sa dimension à la fois personnelle et communautaire* ».

À ma demande, l'équipe diocésaine de la Démarche catéchétique, élargie à d'autres acteurs pastoraux diversement situés, a travaillé à la rédaction d'orientations diocésaines pour ce sacrement. Le projet a été soumis à diverses instances avant de faire l'objet d'une rédaction définitive.

C'est une banalité de dire que le sacrement de pénitence et de réconciliation a connu une

profonde crise dont il n'est pas complètement sorti. Toutefois, divers signes indiquent une approche désormais plus positive et pacifiée. Les jeunes générations n'ont pas le passif de leurs aînés à l'égard de ce sacrement. Elles le vivent souvent sans a priori et avec bonheur dans le cadre d'une aumônerie ou d'un temps fort. Parmi leurs aînés, de plus en plus nombreux sont ceux et celles qui en redécouvrent la fécondité à l'occasion d'une retraite, de l'accompagnement catéchétique d'un enfant ou d'un événement personnel. Selon les mots du pape François dans une de ses homélies matinales, « *la confession est la rencontre avec Jésus au cours de laquelle on touche du doigt sa tendresse* ».

Pour accompagner et stimuler ce mouvement, nous publions sous forme de décret ces orientations diocésaines pour le sacrement de pénitence et de réconciliation. Car l'appel à la conversion est au cœur de la prédication de Jésus. C'est pour la réconciliation des hommes avec Dieu et entre eux qu'Il a donné sa vie et que le Père l'a ressuscité d'entre les morts. Ainsi, lorsque l'église célèbre ce sacrement, elle continue la mission inaugurée par Jésus et elle annonce la joie de l'évangile.

Ces orientations diocésaines, auxquelles les responsables pastoraux se référeront, permettront de célébrer ce sacrement avec plus de justesse. Elles contribueront aussi à une cohérence souhaitée dans sa mise en œuvre sur l'ensemble de notre diocèse."

Présentation par Mgr Papin :

Voici les fiches en ligne :

### [Introduction](#)

- 1 - [Pour entrer dans le mystère de la réconciliation](#)
- 2 - [Pour célébrer le mystère de la réconciliation](#)
  - 2-1 [propositions ordinaires](#)
  - 2-2 [situations particulières](#)
  - 2-3 [au cours d'un temps fort](#)
- 3 - [Le sacrement dans une dynamique diocésaine missionnaire](#)

### Annexes :

- [Glossaire](#)
- [Lectures pour célébrer](#)
- [Schémas de journées du pardon](#)
- [Chants pour célébrer](#)

On y trouve ce passage sur les absolutions collectives :

"Les célébrations communautaires avec absolutions collectives sont réglementées de façon très stricte par le droit et par le rituel. En effet, seuls le péril de mort et la privation forcée pour les fidèles « pendant longtemps de la grâce sacramentelle ou de la sainte communion » sont requis pour décider de conférer l'absolution collective à ceux de l'assemblée qui acceptent de poser un geste de demande de pardon. En outre, « il appartient à l'évêque diocésain de juger si les conditions requises au § 1, n. 2 sont remplies ; en tenant compte des critères établis d'un commun accord avec les autres membres de la conférence des évêques, il peut déterminer les cas où se rencontre cette nécessité». La prise au dépourvu des prêtres de pouvoir entendre toutes les confessions n'est pas suffisante pour décider de conférer l'absolution collective.

Autrement dit, le caractère restreint des célébrations communautaires avec absolutions collectives demande par lui-même à valoriser les autres formes de la célébration de la pénitence et de la réconciliation. La systématisation des absolutions collectives met en porte-à-faux la richesse et la variété des autres formes ordinaires de célébration.

Si toutefois la situation venait à se produire (défection subite des prêtres sollicités ou participation inattendue d'un grand nombre de fidèles), il convient de veiller à mettre en œuvre les éléments suivants :

Conserver la dimension d'une célébration par le chant d'entrée, le signe de croix, la liturgie de la Parole (on conservera alors la lecture qui évoque le plus explicitement le mystère pascal), le Notre Père et un chant d'action de grâce.

Rappeler la liberté pour chacun des participants d'aller ou non jusqu'à demander l'absolution sacramentelle.

Rappeler que cette mise en œuvre demande à ceux qui se reconnaissent responsables d'une faute grave de se confesser prochainement."